

2007/8538 - REEVALUATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2003/325 DE L'OPERATION N° 60023622 : GESTION ET MAINTENANCE DES PARCS, JARDINS, FONTAINES, SANITAIRES (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Direction des Espaces Verts a en charge la gestion et la maintenance d'équipements variés tels que les squares, les parcs et les jardins mais aussi le mobilier urbain, les jeux d'enfants, les fontaines, sanitaires et œuvres d'arts sur l'espace public.

Par la délibération n° 2003/2154 en date du 20 janvier 2003, vous avez autorisé la création d'une autorisation de programme d'un montant de 5 336 000 € TTC, intitulée « Gestion et maintenance des parcs, jardins, fontaines, sanitaires ». Cette autorisation de programme a été utilisée pour maintenir dans le temps, des installations en bon état de fonctionnement, de façon à en permettre l'usage normal et de garantir l'exercice des activités pour lesquelles elles sont destinées dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Toutefois, cette autorisation de programme a été diminuée pour financer d'autres opérations pour les montants suivants :

- 91 000 € TTC pour financer l'opération de travaux de soutènement des berges de la Rize dans le Parc de la Tête d'Or (délibération n° 2003/2450 du 14 avril 2003) ;

- 270 000 € TTC pour financer l'opération de travaux d'acquisition et restauration des toilettes publiques sur le territoire de la Ville (délibération n° 2003/2152 du 20 janvier 2003) ;

- 83 000 € TTC pour financer l'opération de travaux de réfection de l'allée de Ceinture dans le Parc de la Tête d'Or (délibération n° 2003/2449 du 14 avril 2003).

Le montant de l'autorisation de programme actuel est de 4 892 000 € TTC.

La durée initiale de ce programme était basée sur la durée du mandat qui devait se terminer en 2007. Or, les élections ayant été reportées à 2008, il apparaît nécessaire de réévaluer le montant de l'autorisation de programme pour faire face aux travaux du patrimoine des Espaces Verts, ayant un caractère obligatoire, notamment en matière de sécurisation des aires de jeux.

En conséquence il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 200 000 € TTC, ce qui porterait le montant global à 5 092 000 € TTC ».

Vu les délibérations des 20 janvier et 14 avril 2003 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Urbanisme – Développement Durable – Cadre de Vie et Environnement ;

DELIBERE

1. Le nouveau montant de l'autorisation de programme de l'opération « Gestion et maintenance des parcs, jardins, fontaines, sanitaires » est fixé à 5 092 000 € TTC, toutes dépenses confondues.

2. M. le Maire est autorisé à signer tous les actes se rapportant à cette autorisation de programme.

3. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense en résultant, soit 5 092 000 €, sera financée à partir des crédits inscrits au budget de la Ville selon l'échéancier suivant susceptible de variations compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Réalisés antérieurs 3 114 086,13 € ;

2007 = 1 250 000 € ;

2008 = 727 913.87 €.

et sera imputée sur le programme 20 (Travaux du propriétaire Espaces verts-espaces publics), AP n° 2003-325, opération 60023622, natures comptables 2315 et 2312, fonction 823.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. BUNA